ARASPE
PRILLY - ECHALLENS
CP 76 – 1008 PRILLY

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Prilly, le 24 novembre 2026

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE PRILLY-ECHALLENS

Extrait de procès-verbal de la séance du 11 novembre 2026

Sous la présidence de M. Pierre Matthey, en séance ordinaire du 11 novembre 2026 à Essertines-sur-Yverdon, le Conseil intercommunal de l'ARASPE a accepté :

- le préavis No 02/2026 relatif au budget 2027
- le préavis No 03/2026 relatif aux autorisations générales accordées au Comité de direction pour la législature 2026-2031
- le préavis No 04/2026 relatif à la fixation des indemnités du Comité de direction pour la législature 2026-2031

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président
Pierre Matthey

La Secrétaire
Laurence Bastide